

tenue sous la présidence de Monsieur DELESALLE, assisté(e)
de Monsieur PRIETO et Monsieur BOZZI, Conseillers
En présence de Madame PEUVREL, Rapporteure publique
Madame BERTHELOT, Greffière

08 heures 30

01)	DOSSIER N° 2300011	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision n°1562/ CRI en date du 12 /10/2022 du Ministre des Armées portant rejet du recours administratif préalable obligatoire formé auprès de la Commission de recours de l'Invalidité	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur C	SELARL MDMH
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	
02)	DOSSIER N° 2500676	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	demande l'annulation de l'arrêté n° 2025-104/PN du 25/02/2025 pris la province Nord, relatif à une sanction disciplinaire.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur J	SELARL TEHIO
Défendeur	ASSEMBLEE DE LA PROVINCE NORD	
Observateur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	

08 heures 30

03) DOSSIER N° 2500450 RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI

Titre de l'affaire demande l'annulation de la décision de retenue d'1 jour de rémunération sur salaire

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B	
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	

04) DOSSIER N° 2500457 RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI

Titre de l'affaire demande la condamnation du SMTU à lui payer diverses sommes au titre de diverses indemnisations

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE CALEDONIENNE DE TRANSPORTS	SELARL LOIC PIEUX
Défendeur	SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS DU GRAND NOUMEA	SELARL D'AVOCATS ROYANEZ

08 heures 30

05) DOSSIER N° 2500305 RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI

Titre de l'affaire Demande l'annulation de l'arrêté n° 2025/88-DE portant autorisation de construire un lotissement dénommé "" La vallée de Sakamoto" par le FSH, à Nouméa.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur G	SELARL LOIC PIEUX
	Madame M	SELARL LOIC PIEUX
	Madame M	SELARL LOIC PIEUX
	Monsieur L	SELARL LOIC PIEUX
	Madame L	SELARL LOIC PIEUX
	Monsieur B	SELARL LOIC PIEUX
	Monsieur B	SELARL LOIC PIEUX
	Madame B	SELARL LOIC PIEUX
	Monsieur C	SELARL LOIC PIEUX
	Madame C	SELARL LOIC PIEUX
	Monsieur C	SELARL LOIC PIEUX
	Monsieur C	SELARL LOIC PIEUX
	Madame D	SELARL LOIC PIEUX
	Monsieur D	SELARL LOIC PIEUX
	Monsieur D	SELARL LOIC PIEUX
	Monsieur E	SELARL LOIC PIEUX
	Madame P	SELARL LOIC PIEUX
	Monsieur R	SELARL LOIC PIEUX
	Monsieur S	SELARL LOIC PIEUX
	Madame S	SELARL LOIC PIEUX
	Madame T	SELARL LOIC PIEUX
	Madame M	SELARL LOIC PIEUX
Défendeur	FONDS SOCIAL DE L'HABITAT	Maître VILLAUME PIERRE-LOUIS

	Nom des parties	Représentants des parties
Défendeur	COMMUNE DE NOUMÉA	
06)	DOSSIER N° 2300634	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	demande d'annuler la décision du 23/10/2023 du vice-recteur refusant de reconnaître sa maladie professionnelle et de faire procéder à une expertise	
Demandeur	Nom des parties Monsieur R	Représentants des parties Maître ELMOSNINO YANN
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	
Observateur	VICE-RECTORAT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	
07)	DOSSIER N° 2500151	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	demande l'annulation de la décision du vice-recteur en date du 17/12/2024 refusant de reconnaître l'imputabilité du service d'un accident de travail survenu le 04/11/2024.	
Demandeur	Nom des parties Monsieur R	Représentants des parties Maître ELMOSNINO YANN
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	
Observateur	VICE-RECTORAT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	
08)	DOSSIER N° 2500554	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté du 21 février 2025 relatif à sa situation administrative de professeur des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie	
Demandeur	Nom des parties Madame A	Représentants des parties Maître ELMOSNINO YANN
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	
Observateur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	

08 heures 30

09)	DOSSIER N° 2500225	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire Demande l'annulation de la délibération N° 53-2024/APS du 12/09/2024 de la province Sud portant fermeture du collège de Rivière Salée à Nouméa		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	UNION DES GROUPEMENTS DES PARENTS D'ELEVES	SARL DESWARTE CALMET
Défendeur	ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD	
Observateur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	
10)	DOSSIER N° 2500562	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire CIMM : demande l'annulation de la décision implicite de rejet du 26 avril 2025 de sa demande de reconnaissance du transfert de ses CIMM en Nouvelle-Calédonie présentée le 26 février 2025		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame C	SELARL LOIC PIEUX
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	
11)	DOSSIER N° 2500678	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire Demande l'annulation de l'arrêté du 13 mai 2025 portant exclusion temporaire de ses fonctions pour une durée de 2 semaines.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A	Maître BERNARD CLAIRE
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	

08 heures 30

12)	DOSSIER N° 2500041	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire Demande l'annulation de la décision n° 74171/ARM/CRM/DEC du ministre des armées en date du 06/11/2024 concernant sa situation fiscale;		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B	
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	
13)	DOSSIER N° 2500087	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire Demande une indemnisation pour préjudice moral et financier résultant de fautes de gestion administrative de son dossier pour un montant de 3 707 901 F CFP		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame M	
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	
14)	DOSSIER N° 2500560	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire IR-RS : Demande l'annulation de la décision de la DSF du 19/02/2025 de refus de la prise en compte de ses enfants pour le calcul de son imposition sur le revenu 2019.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame W.	
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	
15)	DOSSIER N° 2500569	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire TGC 2024 : demande la décharge de l'imposition de 39.168 XPF, en ce inclut la majoration de 6.258 XPF (la TGC de 32.640 XPF ayant déjà été acquittée)		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame P	
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	

08 heures 30

16)	DOSSIER N° 2500570	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire TGC 2024 : demande la décharge de l'imposition de 3 264 F.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame P	
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	
17)	DOSSIER N° 2500611	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire Demande l'annulation des décisions des 2 et 28 octobre 2024, relatives à une retenue pour absence de service fait.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur S	
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	
18)	DOSSIER N° 2500640	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire Demande l'annulation de l'arrêté du 16/04/2025 du gouvernement de la NC portant exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 7 jours.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur F	
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	
Observateur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	

08 heures 30

19) DOSSIER N° 2500677 RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO

Titre de l'affaire Demande l'annulation de la décision de suspension du permis de conduire.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B	
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	
Observateur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	

20) DOSSIER N° 2500682 RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO

Titre de l'affaire Demande l'annulation de la décision de suspension du permis de conduire.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur P.	
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	
Observateur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	

21) DOSSIER N° 2500696 RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO

Titre de l'affaire Demande l'annulation de la décision de la DTEFP, relative au refus d'ajout de spécialité de formation.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame T	
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	
Observateur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	

Arrêté le 01/10/2025
Le président, H. Delesalle